



**Revue de presse**  
**Gouvernance des eaux souterraines**  
**d'Abitibi-Témiscamingue**  
**9 mai – 23 mai 2012**

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :*  
Olivier Pitre, Coordonnateur  
SESAT  
Tél: (819) 732-8809 poste 8224  
Courriel : [olivier.pitre@sesat.ca](mailto:olivier.pitre@sesat.ca)

Bulletin-electronique.com

18 mai 2012

Florence Dovillez & Thierry Boisseaux

#### Agriculture

### L'Inde va cartographier ses nappes aquifères

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/70060.htm>

L'Inde devrait investir environ 750 millions d'euros au cours des cinq prochaines années pour cartographier l'eau souterraine principalement utilisée par l'agriculture. Cette cartographie devrait aider l'Inde à mieux gérer le choix et l'organisation des cultures et à garantir l'accès à l'eau potable pour sa population en constante augmentation. Plus de 85% des villages indiens et la moitié des villes dépendent en effet des eaux souterraines. L'agriculture consomme 90% de l'eau souterraine extraite en Inde où la superficie irriguée a presque triplé depuis 1950. La première phase de cette cartographie commencera en 2012 et sera achevée à la fin du 12ème Plan quinquennal en 2017.

Selon une étude de la US National Aeronautical and Space Agency, entre 2002 et 2008 l'Inde a perdu 109 kilomètres cubes d'eau souterraine, ce qui représente plus du double de la capacité du lac Mead, le plus grand réservoir des Etats-Unis, et ce du fait d'une utilisation de l'eau qualifiée d'abusive. Selon le ministère des ressources en eau, cette surexploitation conduit à une baisse inquiétante du niveau des nappes et, dans certaines régions, à l'intrusion d'eau de mer dans celles-ci. Ainsi sur 5 723 sites évalués, 226 sont jugés " critiques " et 550 " semi-critiques ".

Environ un cinquième de l'eau utilisé au niveau mondial vient de sources souterraines, selon le Stockholm International Water Institute. Le manque d'eau devrait augmenter de 50% d'ici 2025 dans les pays en développement, et de 18% dans les pays développés.

<http://redirectix.bulletins-electroniques.com/8Ccis>

[Florence.Dovillez@diplomatie.gouv.fr](mailto:Florence.Dovillez@diplomatie.gouv.fr)

[Thierry.Boisseaux@diplomatie.gouv.fr](mailto:Thierry.Boisseaux@diplomatie.gouv.fr)

## Val-d'Or se charge des fosses septiques

L'ÉCHO ABITIBIEN LE CITOYEN  
DE LA NÉCESSITÉ DE L'ÉCHO  
LE CITOYEN  
DE CHAMBERLAIN

Par Philippe Doherty

Mercredi 23 mai 2012  
11:40:22 HAE



Recommander

Tweet 0

+1 0

PARTAGER



[Signaler une erreur](#)

### Toutes vos nouvelles locales

[Actualités](#)

[Sports](#)

**La Ville de Val-d'Or prend désormais en charge la vidange des fosses septiques se trouvant sur son territoire. Annoncée en 2011, cette mesure est officiellement entrée en vigueur le 22 mai.**

Un technicien en environnement a commencé par recenser les fosses septiques en 2011. Depuis, la Ville a procédé à l'achat d'un camion spécialisé, ce qui fait qu'elle est maintenant prête à aller de l'avant. En prenant en charge la vidange des fosses septiques, la Ville de Val-d'Or a voulu s'assurer que toutes ces installations soient conformes et que la fréquence recommandée pour les vidanges soit respectée à la grandeur de son territoire.

D'ailleurs, le maire Fernand Trahan, a souligné à maintes reprises que Val-d'Or fait partie des rares municipalités québécoises à avoir adopté de telles mesures en matière de préservation de l'environnement. «L'environnement et le bien-être de nos citoyens nous tiennent réellement à cœur», a-t-il dit.

[Divertissement](#)

[Votre vie](#)

[Opinion](#)

[Mon topo](#)

«Ça va permettre de maintenir les performances des installations septiques et de reporter le remplacement du système. Au niveau environnemental, ça va minimiser les impacts, dont les rejets dans les plans d'eau et la contamination des puits d'eau potable. Ça pourra aussi éviter des relations plus tendues entre voisins, en raison des risques potentiels de contamination et émanations», a indiqué Ian Bélanger, responsable de la division environnement et des Parcs, à la Ville de Val-d'Or.

### **Guide**

Les 3300 propriétaires d'une résidence n'étant pas rattachée au réseau d'égout recevront sous peu un Guide du propriétaire, qui leur permettra de prendre connaissance du fonctionnement des mesures à suivre pour assurer le bon fonctionnement d'une fosse septique. Aussi, ils en apprendront davantage au sujet du service municipal de vidange. Une section concernant la protection des cours d'eau sera incluse dans ce Guide. De plus, le calendrier des vidanges sera disponible sur le site Internet de la Ville, au [www.ville.valdor.qc.ca/fossesseptiques](http://www.ville.valdor.qc.ca/fossesseptiques).

Les frais rattachés à ce nouveau service obligatoire, 86,70\$ par année, seront perçus à même le compte de taxes des contribuables concernés.

D'ici la fin 2013, les 3300 fosses septiques valdoriennes auront été vidangées. La Ville de Val-d'Or a précisé qu'avant la mise en place de ce programme, seul un propriétaire de fosse septique sur quatre effectuait la vidange de son installation régulièrement.

La Frontière  
11 mai 2012  
Lucie Charest

## Les dépotoirs illégaux pourraient coûter 250 000 \$ à la MRC


LA FRONTIÈRE  
LE CITOYEN  
LE CITOYEN

Par Lucie Charest

Vendredi 11 mai 2012  
10:41:01 HAE



Dépotoir municipal de fabre au printemps 2011

 Recommander

 Tweet 1

 +1 0

**VILLE-MARIE** - Entre le 25 avril et le 2 mai, trois municipalités témiscamiennes ont reçu des constats d'infraction pour avoir maintenu des dépotoirs illégaux. Elles pourraient être passibles d'amendes frôlant le quart de million. Le tout doit toutefois être confirmé par le juge qui sera saisi du dossier.



 Recommander

 Tweet 1

 +1 0

 PARTAGER



[Signaler une erreur](#)

---

## Toutes vos nouvelles locales

[Actualités](#)

[Sports](#)

[Divertissement](#)

[Votre vie](#)

[Opinion](#)

[Mon topo](#)

VILLE-MARIE - **Entre le 25 avril et le 2 mai, trois municipalités témiscamiennes ont reçu des constats d'infraction pour avoir maintenu des dépotoirs illégaux. Elles pourraient être passibles d'amendes frôlant le quart de million. Le tout doit toutefois être confirmé par le juge qui sera saisi du dossier.**

Les deux constats d'infraction transmis par huissier à la municipalité de Témiscaming et celui à celle de Notre-Dame-du-Nord touchent l'enfouissement de matières résiduelles. La municipalité de Fabre où les matières résiduelles de neuf des 20 municipalités témiscamiennes étaient acheminées a reçu trois constats. Le premier touche l'enfouissement et les deux autres touchent les matières dangereuses. Pour les trois municipalités, les infractions se seraient produites entre mai 2009 et septembre 2011.

### Délinquance affirmée

Les élus de la Table des maires, qui gère les matières résiduelles pour l'ensemble du territoire, avaient signifié leur délinquance en maintenant quatre dépotoirs en tranchées illégaux après la période transitoire que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) avait déjà prolongée jusqu'au début de 2009.

Au printemps 2011, des enquêteurs du Centre de contrôle de l'environnement avaient débarqué dans les quatre dépotoirs situés à Laforce, Témiscaming, Notre-Dame-du-Nord et Fabre. Après avoir reçu huit avis d'infraction, le préfet, Arnaud Warolin, avait fait une sortie en règle dans la Frontière du 8 avril 2011. «On ne paiera jamais! Ce n'est pas la peine de nous envoyer des amendes, on ne paiera pas. Ils prendront nos dépotoirs en garantie et les gèreront eux-même», avait-il déclaré. Aujourd'hui, le préfet Warolin a dit préférer attendre d'avoir en mains l'entièreté de la preuve avant de réagir publiquement.

Pour le maire de Témiscaming, Philippe Barette, ces amendes pourraient être reconsidérées. «J'avais plaidé d'attendre que nous soyons sortis de notre crise économique pour ne pas nous étouffer encore plus, a-t-il évoqué, mais ces gens-là ont un travail à faire, ils doivent faire respecter la loi.»

À compter de septembre 2011, les matières résiduelles acheminées à Rouyn-Noranda totalisaient une moyenne de 498 tonnes par mois. Au cours des cinq mois qui ont suivi la mise en place de la voie de compostage en décembre 2011 associée à une campagne de sensibilisation, cette moyenne a chuté à 345 tonnes par mois.

## Difficiles à éliminer, les dépotoirs sauvages...



Les dépotoirs sauvages et ceux qui les alimentent continuent à faire rage. Et à faire rager bien du monde.

(Photo: Dominic Chamberland)



**Jeannot Germain, un citoyen qui a très à coeur l'environnement de son quartier.**

Ces histoires d'horreur ont refait surface la semaine dernière lors de l'assemblée publique du conseil municipal de Rouyn-noranda qui se tenait dans le quartier D'alembert.

Quelques citoyens de ce secteur, dont le professeur à la retraite Jeannot Germain, sont venus demander un peu plus de vigilance de la part de la Ville en rappelant que certains continuent à jeter sans scrupules toutes sortes de déchets dans la nature, le long de la route 101, aux abords des chemins England, Millenback et Jason, de même que dans le secteur du lac Dupras.

Parmi ces objets, on retrouverait, entre autres exemples, des vieilles batteries d'auto, des pneus usés, des matelas, des vieux bureaux, des vanités et même des appareils électroménagers. «J'étais content de voir que, à la suite de mes démarches, les détritiques ont été ramassés près de la route 101 et du chemin England, mais là, il y en a plein aussi dans le coin de la mine Millenback», a indiqué M. Germain.

Un coût

Le maire de Rouyn-noranda, Mario Provencher, a remercié et félicité Jeannot Germain et les autres citoyens pour leurs démarches visant à améliorer l'environnement de leur quartier, tout en déplorant cette situation.

«La Ville fait énormément de publicité sur les dépotoirs sauvages et on trouve ça bien triste, car cela a un coût: pendant qu'on passe du temps là-dessus, on ne passe pas sur d'autres dossiers pour servir les citoyens», a-t-il raconté.

«Les gens le savent pourtant, sauf qu'au lieu d'aller au Centre de tri (et de payer), ils préfèrent jeter leurs vieux objets dans la nature, a ajouté M. Provencher. C'est très désolant, mais il faut continuer à travailler là-dessus. On dit que ça prend une génération pour changer des habitudes...»

Des «cochons»!

Tony Bélanger, un autre citoyen, a pour sa part affirmé que chacun a sa part de responsabilités là-dedans. «Ça commence par les cochons qui vont dumper dans le bois!, a-t-il lancé. La Ville pourrait aussi faire un bout de chemin, par exemple en installant des pancartes. Présentement, rien n'indique l'interdiction de déverser et le coût des amendes.»

Le maire Provencher a précisé que RouynNoranda n'a aucune juridiction sur les terrains qui appartiennent au gouvernement, mais que la Ville est à penser à une nouvelle façon de faire concernant le chemin Jason. «L'environnement, c'est très important, et ces gens (ceux qui déversent illégalement) doivent se sentir visés», a-t-il mentionné.

Amende de 100 \$

Selon M. Provencher, des affiches n'y changeraient pas grand-chose. La résolution du problème passerait avant tout par l'éducation et la sensibilisation. «Même si on installait des caméras de surveillance, il y en a qui seraient capables de les faire sauter... Doit-on engager des gardiens de sécurité?», a-t-il demandé, un brin ironique.

Celui-ci a indiqué que l'amende au niveau municipal est de seulement 100 \$ pour ce type d'infraction. Et encore faut-il que les fautifs soient pris sur le fait. «Même si on montait ça à 1000 \$, le problème avec les amendes, c'est que quelqu'un pourrait se présenter devant un juge en disant que c'est de l'abus, une telle somme pour avoir jeté un sac de fast food sur le bord du chemin, par exemple. C'est difficile à quantifier», a fait remarquer le maire.